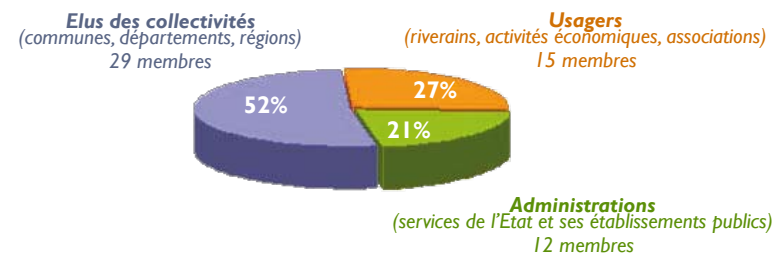


La loi locale de l'eau en cours de rédaction

La Stratégie du SAGE a été adoptée à l'unanimité en 2008. Elle définit **notre socle commun d'objectifs et de principes d'actions pour l'eau. C'est sur cette base que le contenu précis du SAGE est en cours de rédaction.**
Le document comprendra un règlement opposable à l'administration et aux tiers, associé à un programme d'action.
Avant son adoption, les collectivités seront consultées officiellement et le document sera soumis à une enquête publique.

Sous la présidence renouvelée de Pascal Bonnetain, c'est **une nouvelle Commission Locale de l'Eau (*)** qui va poursuivre le travail engagé depuis 2003 jusqu'à l'approbation du SAGE, prévue en 2011, et sa mise en oeuvre :



Nouvelle composition de la Commission Locale de l'eau (*) :

Collège des élus des collectivités

- **Ardèche** : *BENAHMED Claude, BONNETAIN Pascal, BRECHON Franck, CHAZE Max, CONSTANT Jean-Pierre, FANGIER Georges, GAY Albert, GILLY Michèle, HAYDAN Pierre, LAURENT Geneviève, LAVIE Paul, MALFOY Christine, PASCAL Jean, PERRIER Bernard, PERRIER Luc, SAULIGNAC Hervé, TESTON Daniel, TOURRE Nathalie, UGHETTO Laurent, UGHETTO René, VIGIER Bruno.*
- **Gard** : *CHAULET Edouard, PIETRASANTA Yves, SERRE Christophe, VINCENT Roland.*
- **Haute-Loire** : *JOUBERT Michel.*
- **Lozère** : *CAUSSE René, DE LESCURE Jean, LANDRIEU Gérard.*

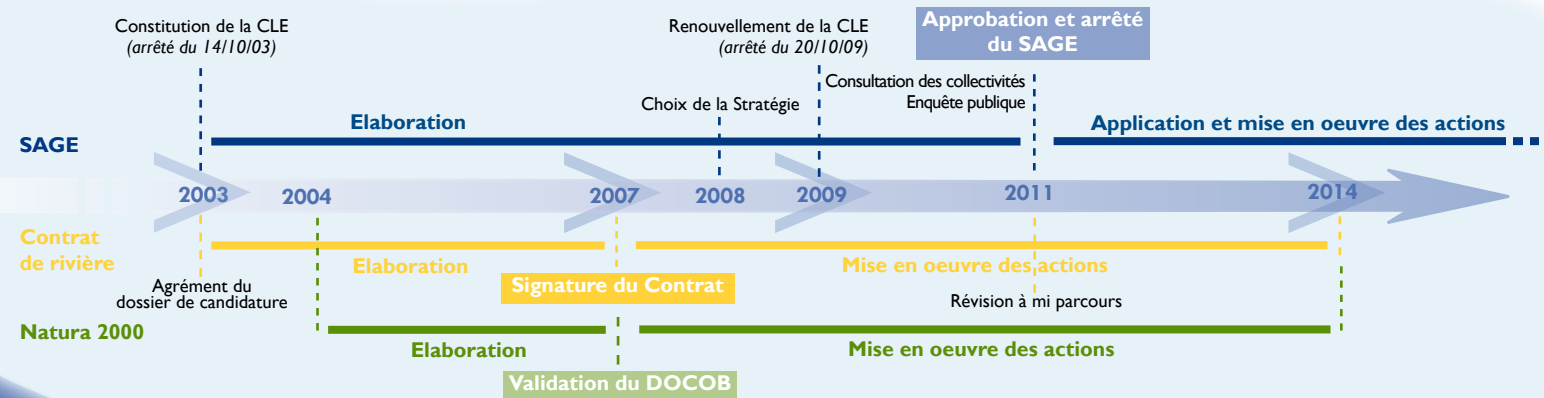
Collège des usagers

- Agence développement touristique Ardèche - Association "sauvergarde vallée de l'Auzon" et "valorisation patrimoine hydraulique 07" - Centre Régional Propriété Forestière - Chambre d'Agriculture Ardèche et Lozère - CCI Aubenas - EDF - Fédération canoë-kayak, Fédération chasse, Fédération pêche Ardèche et Lozère - FRAPNA Rhône-Alpes - Syndicat Hôtellerie de Plein Air - Union associations familiales Ardèche.

Collège des administrations

- Préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée - Préfet de l'Ardèche, Préfet du Gard et Préfet de la Lozère.
- Agence de l'Eau RM&C - DREAL - ONEMA - DDASS, DDEA, DDJS et DDSV Ardèche - Parc National des Cévennes.

(*) arrêté préfectoral n°2009.293.22 du 20 octobre 2009 renouvelant la CLE pour 6 ans en bleu : membres du Bureau de CLE



L'eau au cœur du bassin versant de l'Ardèche



Meilleurs vœux 2010

« La qualité des milieux aquatiques est garante de l'activité économique et touristique de notre territoire rural. L'eau et la biodiversité sont notre patrimoine commun, nous nous devons de les protéger », vous m'entendez souvent dire ces phrases. Elles sont au cœur de nos engagements et de nos responsabilités pour l'avenir du bassin versant de l'Ardèche. Elles sont au cœur des missions d'intérêt général portées par le Syndicat Mixte Ardèche Claire et la Commission Locale de l'Eau.

Aujourd'hui, le Syndicat anime le SAGE Ardèche, un nouveau Contrat de Rivière et le site Natura 2000 de la moyenne vallée de l'Ardèche et plateau des Gras. Ces démarches sont élaborées et menées en cohérence. Elles sont complémentaires et indissociables car elles participent au même objectif : **préservier nos ressources naturelles en équilibre avec nos activités.**

Avec l'écriture du SAGE en 2010, nous devons aussi préparer les conditions de mise en oeuvre de cette loi locale de l'eau, avec tous les acteurs du territoire (collectivités, usagers, services de l'Etat). Le SAGE doit être porté par nous tous et partagé par nos résidents. Cette appropriation est un gage de réussite pour notre politique de l'eau, que nous voulons cohérente et ambitieuse.

A l'aube de cette nouvelle année, nos vœux sont aussi l'occasion de vous proposer un retour en images sur l'avancement de ces trois procédures que nous portons ensemble.

Le Président,
Pascal Bonnetain



Des actions en faveur des rivières et de la biodiversité réalisées grâce au Contrat de Rivière et Natura 2000

Améliorer le fonctionnement des milieux naturels et limiter le risque d'inondation



Entretien de végétation - Ucel (septembre 2008)



Débardage à cheval - Ruoms (février 2008)



Loutre : espèce emblématique fortement dépendante de la qualité de la rivière

Des travaux d'entretien ont été programmés de 2008 à 2014 pour chaque secteur de rivière : Ardèche et Lignon, Ibie, Auzon et Claduègne, Fontaulière et Bourges. Ce sont des interventions sur la végétation du bord des cours d'eau, les berges et les bancs de graviers. De 2007 à 2009, 35% du programme a été réalisé, soit 23 500 mètres linéaires de rivière traités.

Réduire l'impact de la fréquentation touristique sur les milieux aquatiques



Site de baignade



Glissière à canoë



Halte canoë-kayak

L'aménagement de 10 plages publiques et 5 parcours de canoë-kayak sont prévus sur l'ensemble de la vallée de l'Ardèche.

Les premiers travaux commenceront fin 2010 : plages de Vallon Pont d'Arc et de St Martin d'Ardèche ; parcours nautique du secteur des Gorges de l'Ardèche (embarcadère-débarcadère publics et glissières à canoë).

Mieux connaître pour mieux préserver



Echelle de suivi des niveaux d'eau et prélèvement pour des analyses de qualité (mai 2009)



Etude des habitats - Plateau des Gras (2008)



Tortue Cistude d'Europe - Moyenne vallée de l'Ardèche (juin 2009)

Chaque année, 8 points sont suivis de mai à octobre pour connaître l'état global de la qualité de la rivière et son évolution. L'été, des analyses bactériologiques complètent les suivis de la DDASS sur les sites de baignade. Les niveaux d'eau et les ressources disponibles sont surveillés de près.

Des études de connaissance sont aussi en cours sur les milieux les plus fragiles et les espèces qui y vivent.



Le Contrat de rivière, c'est quoi ?

Pourquoi :
améliorer la qualité de la rivière dans sa globalité (eau, écologie, quantité, équilibre avec les usages).

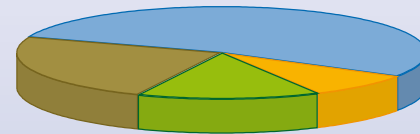
Où :
260km de cours d'eau : la rivière Ardèche et ses affluents amonts (77 communes).

Comment :
programme de 100 actions planifiées sur 2007-2014.

Avec qui :
26 maîtres d'ouvrage publics locaux et les partenaires financiers publics.



Lutte contre les pollutions



Fonctionnement de la rivière **Cohérence des activités de loisirs** **Suivis et communication**

Budget du Contrat de rivière
33M d'euros sur 7 ans, dont 5M engagés depuis 2007

Natura 2000 - site B5, c'est quoi ?

Pourquoi :
préserver la biodiversité en agissant sur les milieux de vie de la faune et de la flore.

Où :
5 400ha : la rivière Ardèche de St Privat à Vallon Pont d'Arc et le Plateau calcaire des Gras (29 communes).

Comment :
programme d'actions sur 2007-2014 (DOCOB).

Avec qui :
les acteurs du territoire, publics ou privés et les partenaires financiers publics.



Permettre aux poissons de circuler librement le long des rivières



Chantier sur le seuil de Vallon-Salavas (juin 2009)



Passé à poissons terminée - seuil de Gos (septembre 2009)



Apron, Alose et Anguille : espèces menacées par le cloisonnement de la rivière

D'avril à septembre 2009, trois passes à poissons ont été construites sur les seuils de Vallon-Salavas, Gos et Lanas-St Maurice d'Ardèche.

A terme, 6 autres seuils devront encore être équipés pour rétablir la libre circulation des poissons sur 80km de cours d'eau, du Rhône à Aubenas.

Lutter contre les pollutions



Développement d'algues en été : conséquence des rejets importants et des bas niveaux d'eau



Station d'épuration grande capacité (boues activées) - Aubenas Bourdary



Station d'épuration adaptée aux collectivités rurales (filtre planté de roseaux) - Labastide de Virac

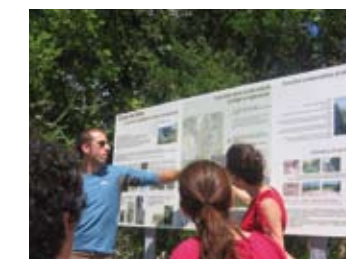
Les actions d'assainissement représentent la moitié des budgets prévus au Contrat de rivière.

16 opérations ont d'ores et déjà été réalisées ou engagées : création de 2 stations d'épuration (Burzet et Rochecolombe), amélioration du fonctionnement des stations ou des réseaux sur 4 sites, 9 études et diagnostics préalables.

Informier, conseiller et sensibiliser



Soirée théâtre sur le thème de l'eau - St Martin d'Ardèche (juin 2008)



Réalisation et pose de panneaux d'information - Site classé Cirque de Gens (juin 2009)



Intervention auprès des écoles - Ruoms (septembre 2009)

Les chargés de missions du Syndicat assurent en permanence le suivi technique des dossiers, l'information et le conseil auprès des élus, des communes et des autres maîtres d'ouvrage des actions. Plaquettes, panneaux, site Internet, articles de presse, animations ou expositions sont autant d'outils mis en œuvre pour sensibiliser le public aux enjeux de l'eau sur le territoire.